

NUMÉRO E-E182627

VALABLE JUSQU'AU 09/07/2024

ÉDITÉ LE 11/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/01/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 2016B00010

Siret : 817 598 873 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0021291 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10988326004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10988326004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : ALLIER CONFORT ENERGIES

183, ROUTE DE CHARMEIL
03300 CUSSET

Téléphone : 04 70 31 28 82

Portable :

Site Internet :

E-mail : f.machuret@machuret.pro

Fax :

Responsabilité légale :

MACHURET CATHERINE PRÉSIDENT / MACHURET FABRICE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/06/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	10/07/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	10/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIO

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.